

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-035-15688/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à France Urbaine et paiement de la cotisation 2024

85269

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes.

Elle incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 106 membres. Elle regroupe les grandes villes de France (50), les métropoles (22), les communautés urbaines et communautés d'agglomération (29), les établissements publics territoriaux (5) et représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.

France urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens. En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, elle éclaire la décision publique selon les spécificités urbaines et apporte une réflexion nouvelle dans les débats locaux, nationaux, européens et internationaux.

Le rôle de France urbaine est de mettre en relation ses adhérents et de les mobiliser, afin d'échanger des points de vue et des bonnes pratiques sur l'ensemble des thématiques sur lesquelles France urbaine est engagée pour une action concertée.

Le rôle de France urbaine est aussi de représenter ses adhérents, de faire part de leurs expériences et de leurs demandes auprès des différents acteurs qui participent à la décision (Services de l'Etat, gouvernement, Parlement, corps intermédiaires, partenaires, organismes, associations d'élus et de collectivités...).

France urbaine a un rôle d'influence auprès des différents acteurs qui participent à la décision (Gouvernement, Parlement, services de l'Etat, corps intermédiaires, partenaires, organismes, associations d'élus et de collectivités...).

L'association informe ses adhérents sur les politiques publiques qui les concernent, les projets et propositions de loi en cours et leur mise en œuvre. France urbaine a également le rôle de valoriser ses adhérents et leurs actions auprès des autres membres et de ses interlocuteurs extérieurs.

France urbaine organise chaque année des événements phares comme la Conférence des Villes, les Journées Nationales de France urbaine et les Rencontres finances publiques, auxquels la Métropole participe.

Dans ce contexte, l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence est nécessaire pour contribuer aux échanges et partages à une échelle nationale. La Métropole est d'ores et déjà impliquée dans de nombreux groupes de travail thématiques proposés par France Urbaine (Développement économique, Eau et assainissement, Finances, Habitat, Politique de la ville, Urbanisme et aménagement urbain, Partenariats et territoires etc...).

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération FAG 044-1045/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 et a poursuivi son adhésion les années suivantes.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler l'adhésion à France urbaine pour l'année 2024 pour un montant de cotisation fixé à 155 086,49 euros.

Le montant de la cotisation reste inchangé par rapport aux années précédentes. Il s'élève à 0,13 euros par habitant. Pour les deux plus grandes Métropoles à savoir Aix-Marseille-Provence et Lyon, ce montant est plafonné à celui de la Métropole Européenne de Lille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cette association offre aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale adhérents la possibilité de se regrouper au sein d'une structure unique permettant à la fois de répondre aux défis posés par le monde urbain, de développer les services proposés aux territoires et de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, dans le respect de leur diversité, avec l'ambition de peser dans les débats locaux, nationaux et internationaux.
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à France Urbaine pour l'exercice 2024 ainsi que le paiement de la cotisation de 155 086,49 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 032 et seront exécutés par le service gestionnaire « 1DPCD ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA